

## **Pêche : quotas restreints pour le cabillaud en mer baltique en 2021**

**Les ministres de l'Agriculture et de la Pêche des Vingt-Sept se sont accordés pour maintenir la quasi-interdiction des prises de cabillaud dans l'est de la mer Baltique, n'accordant qu'un quota de "prises accidentelles".**

Les quotas de pêche du cabillaud ont une nouvelle fois été drastiquement restreints en mer Baltique pour l'année 2021, afin de tenter de remédier au mauvais état des stocks, selon l'accord trouvé dans la nuit de lundi à mardi par les ministres de l'UE.

Réunis au Luxembourg, les ministres de l'Agriculture et de la Pêche des Vingt-Sept se sont accordés pour maintenir la quasi-interdiction des prises de cabillaud dans l'est de la mer Baltique, n'accordant qu'un quota de "prises accidentelles", lui-même fortement diminué.

L'UE s'est donné pour objectif de gérer ses stocks de poissons par des limites de capture annuelles, réparties entre États membres selon des quotas nationaux. Elle se fixe un objectif de rendement maximum durable (RMD), volume de capture qui peut être prélevé sur un stock donné tout en maintenant la taille du stock.

Or, l'état des populations de cabillaud préoccupe vivement la Commission européenne, qui avait interdit mi-2019 la pêche au cabillaud dans la majeure partie de la mer Baltique - une interdiction maintenue en 2020 pour le cabillaud oriental, à l'exception des prises accidentelles.

### **Des périodes de fermetures étendues**

Conformément aux recommandations de l'exécutif européen, les ministres se sont entendus pour le cabillaud oriental sur un quota réduit à la portion congrue en 2021, à

595 tonnes (contre 2.000 tonnes en 2020 et 24.112 tonnes en 2019), soit la seule autorisation des prises accidentelles, réduite de 70% sur un an.

A l'inverse, le quota pour le cabillaud occidental a été maintenu peu ou prou au même niveau, à 4.000 tonnes (+5%) - à l'encontre de la réduction de 11% que préconisait la Commission.

Le Conseil a également reconduit des périodes de fermetures étendues pour certaines zones de pêche et l'interdiction de toute pêche récréative pour le cabillaud oriental, tout en restreignant drastiquement cette dernière pour le cabillaud occidental.

***Cet accord est la seule solution viable pour l'avenir des pêcheurs et des ressources halieutiques en mer Baltique. Il confortera nos efforts pour aider les stocks à se reconstituer", a commenté Julia Klöckner, ministre allemande de l'Agriculture dont le pays assure la présidence tournante de l'UE.***

Les baisses proposées par l'exécutif européen ont été validées dans le cas du hareng central (-36% à 97.551 tonnes) et du hareng occidental (-50% à 1.575 tonnes). Les quotas pour la plie (6.894 tonnes) et le hareng de Botnie (65.018 tonnes) sont restés inchangés.

Les ministres ont par ailleurs entériné de légères hausses des quotas pour le hareng de Riga (+15% à 39.446 tonnes), pour le saumon du bassin principal (+9% à 94.496 tonnes) et le sprat (+6% à 222.958 tonnes) - alors que la Commission demandait de laisser ce dernier inchangé.

### **Des craintes pour le cabillaud occidental**

Des ONG environnementales ont salué dans l'ensemble les décisions des ministres, tout en regrettant que les "fortes propositions" de la Commission n'aient pas été entièrement suivies, en particulier concernant le cabillaud occidental.

***"Ce sera insuffisant pour sauver le hareng, le cabillaud ou l'écosystème de la mer Baltique dont dépendent les communautés (de pêcheurs)", avertissent les organisations Our Fish, WWF ou encore Oceana dans un communiqué commun.***

"Même en stoppant la pêche en mer Baltique orientale, les populations de cabillaud ne vont pas se reconstituer d'ici des années, à moins d'efforts supplémentaires pour sécuriser leur environnement, leur nourriture et leurs lieux de reproduction", avertissent-elles.

Lien article :

[https://www.bfmtv.com/economie/peche-quotas-restreints-pour-le-cabillaud-en-mer-baltique-en-2021\\_AD-202010200102.html](https://www.bfmtv.com/economie/peche-quotas-restreints-pour-le-cabillaud-en-mer-baltique-en-2021_AD-202010200102.html)